

Siège social :

33 Rue du Général de Gaulle
62880 ANNAY-SOUS-LENS

☎ : 03.21.40.00.22

Agrément : E2506200050 Siret : 3178865300029

Centre de formation :

Zone Artisanale de la fosse 3
62680 MERICOURT

☎ : 03.21.67.58.58

RENSEIGNEMENTS CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Tarif **1568 euros** comprenant :

- Les frais de dossiers
- 1 heure d'évaluation préalable du niveau de l'élève
- 3h de simulateur et 17 heures de conduite sur véhicule
- 2 heures de rendez-vous préalable avec les accompagnateurs
- Séances de code à volonté en agence, cours de code avec formateur
- 2 rendez-vous pédagogiques (1 heure de pratique, 2 heures de théorie)
- le livret d'apprentissage numérique,
- un forfait code (valable 3 mois) en ligne
- 1 heure de réentraînement avant l'examen conduite
- 1 frais d'accompagnement à l'examen conduite

La redevance pour l'examen code de la route n'est pas comprise dans nos forfaits (30€ à régler auprès de l'opérateur)

Tarif heure de conduite supplémentaire : 49€ / l'heure

Accompagnement à l'examen conduite : 49€ / l'examen

PRE-REQUIS :

- Avoir 15 ans minimum pour s'inscrire à l'auto-école et passer l'examen théorique
- Avoir obtenu l'ASSR.2 ou l'ASR si vous êtes né à partir du 1^{er} janvier 1988 et que c'est la 1^{ère} catégorie de permis que vous passez
- Avoir 17 ans minimum au passage de l'examen pratique

Public visé : à partir de 15 ans

Déroulement de la formation :

I. LA FORMATION INITIALE :

Dès l'inscription, 1h d'évaluation de départ est réalisée pour déterminer le nombre d'heures nécessaires, un devis correspondant au nombre d'heures préconisées et le coût de la formation est donné à l'élève.

Ensuite 3 heures de leçons pour les bases seront programmées sur simulateur.

Pour préparer l'examen théorique général (ETG), il reçoit un lien pour effectuer 50 séries de code en ligne et visionner des cours via l'application PASS ROUSSEAU des Codes Rousseau. Il a accès également à toutes nos séances de code en agence à volonté, des cours de code avec formateur sont proposés mensuellement sur les thèmes suivants (dates et inscription préalable pour ces derniers en agence):

- Dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Réglementation générale et divers

- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- Equipements de sécurité des véhicules
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Séances de code :

LENS : 2 avenue VAN PELT

- Lundi de 15h à 17h
- Mardi de 10h à 12h
- Mercredi de 15h à 18h
- Samedi de 9h à 12h

MERICOURT : 93 rue Robespierre

- Mardi de 19h30 à 20h30

MERICOURT (centre de formation) : ZA FOSSE 3, avenue Sikorski

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

ANNAY/SOUS/LENS : 33, rue du Général de Gaulle

- Jeudi de 19h30 à 20h30
- Samedi de 14h à 15h

L'épreuve ETG se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé. L'élève se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen sur le site de l'opérateur et règle la redevance de 30 euros en ligne. Il doit présenter une carte d'identité en cours de validité pour le code et la conduite. L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM. Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions. Il doit transmettre le résultat par mail à lens@jean-pajor.com.

L'élève doit participer à un rendez-vous préalable d'une durée de 2 heures, avec au moins un accompagnateur, organisé en début de la phase de conduite accompagnée sous la forme d'une séquence de conduite sur le véhicule de l'établissement. Au cours de ce rendez-vous, l'accompagnateur assis à l'arrière du véhicule, bénéficie des conseils de l'enseignant.

A partir de cette date, le candidat a un an minimum pour effectuer 3000 kms.

II. LA CONDUITE ACCOMPAGNEE :

Deux dates sont proposées pour les rendez-vous pédagogiques.

- Le 1^{er} entre 4 et 6 mois après la fin de formation initiale et après effectués environ 1000 kms : 1 heure de pratique et 2 heures de théorie où la présence des accompagnateurs est obligatoire.
- Le 2^{ème} dans les 2 mois avant la fin de période de conduite accompagnée et après avoir effectué 3000 kms ou plus : 1 heure de pratique et 2 heures de théorie où la présence des accompagnateurs est obligatoire. Ce bilan final permet de programmer une date d'examen circulation.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser via le livret numérique de l'application EASYSYSTEM ;

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire. Un bilan de compétence sera réalisé à l'issue de la formation pratique et peut être réalisé à votre demande à tout moment de la formation.

Vous recevez vos identifiants CODE ROUSSEAU pour le livret numérique, les avis, les rendez vous conduite.

Vous pourrez également programmer vos heures de conduite selon vos disponibilités à raison de 1h à 2h maximum par semaine. 20H minimum sont obligatoires (simulateur inclus).

DELAI DE REALISATION TOTALE : 12 mois minimum

PROGRAMME :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

Cette **première compétence** correspond à vos premiers pas en tant que **conducteur** ou conductrice. Cela concerne notamment le maniement du volant, le démarrage et l'arrêt, la maîtrise du **point de patinage**, etc.

- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Lorsque vous serez à l'aise avec les différentes commandes de la **voiture** et les autres usagers de la route, vous serez en mesure de conduire dans des conditions normales. Cela signifie, entre autres, avoir une conduite fluide et **respecter les consignes de sécurité et le code de la route**.

• Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Certaines conditions de conduite exigent davantage de **vigilance**. Cela vient en grande partie du fait qu'il y a un certain nombre d'**autres usagers**, qu'ils soient piétons, à vélo, en deux-roues motorisés ou en voiture.

• Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

La dernière catégorie concerne votre capacité à conduire en toute **autonomie**, sans intervention du **moniteur**. De plus, à ce stade, vous êtes en mesure d'adopter une conduite confiante et souple, économique en consommation de carburant.

Le candidat a la possibilité de passer l'épreuve pratique B à compter de 17 ans. Il se verra délivrer un CEP porteur la mention « vaut titre de conduite à compter du » renseignée de la date anniversaire des 18 ans de l'intéressé. Il pourra poursuivre sa conduite accompagnée dans les mêmes conditions qu'auparavant en attendant des 18 ans.

Il est toujours plus facile de réussir un examen lorsqu'on connaît précisément **les critères d'évaluation** ! La grille d'évaluation ci-dessous est celle utilisée par l'inspecteur pendant l'épreuve pratique. Pour être reçu, vous devrez obtenir au minimum 20 points sur 31 et ne pas commettre de **faute éliminatoire au permis**.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation				Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3		
Connaître et maîtriser son véhicule							
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord							
Effectuer des vérifications du véhicule (1)							
Connaître et utiliser les commandes							
Appréhender la route							
Prendre l'information							
Adapter son allure aux circonstances							
Appliquer la réglementation							
Partager la route avec les autres usagers							
Communiquer avec les autres usagers						0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1
Sous-totaux							
Courtoisie au volant			+1				
Conduite économique et respectueuse de l'environnement			+1				
Total général							

0 : la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

E : Erreur éliminatoire
Le candidat peut être éliminé dans 2 cas :
- La sécurité n'est pas assurée.
- Il commet une infraction :
• circulation à gauche sur chaussée à double sens,
• franchissement d'une ligne continue,
• circulation sur bande d'arrêt d'urgence, ou voie réservée,
• non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt,
• circulation en sens interdit.

Minimum 20 points sur 31

Pièces à fournir :

- 1 code Ephotos d'identité récente aux normes ANTS (photos électroniques)
- Copie recto/verso de la carte d'identité non périmée en couleur
- Copie de la Journée d'Appel à la Défense si moins de 25 ans
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom du candidat (dernier avis d'impôt ou facture eau,elec,gaz téléphone moins de 6 mois)
- Si hébergé attestation d'hébergement signée par l'hébergeant et hébergé et copie de la carte d'identité recto/verso de l'hébergeant
- 1 enveloppe de suivi 100g maxi
- 2 timbres postaux

Agence à contacter : 2 avenue VAN PELT 62300 LENS

TEL : 03.21.42.84.44

lens@jean-pajor.com

Prise en charge des élèves dans un rayon de 20 kms maximum autour de chaque agence.

Dès obtention du permis, l'élève a le choix de faire la démarche seul sur ANTS ou de régler 20 euros en agence pour la faire.